

Éducation à la citoyenneté

Probatoire série A-C-D-E-TI

Session de 2014

SUJET 1 : Les ONG au Cameroun.

Vous insisterez sur leur rôle économique et social et les moyens d'action.

SUJET II.

La monarchie anglaise

Depuis le Moyen Age, le pouvoir des rois d'Angleterre est limité par un Parlement qui, par exemple, vote l'impôt...

En 1679, le Parlement vote l'Habeas Corpus qui garantit la liberté individuelle.

En 1689, le bill of Rights (Déclaration des droits) limite les pouvoirs du roi et garantit ceux du Parlement. Ainsi, l'application des lois, la levée des impôts ou d'une armée ne peuvent se faire sans l'accord de cette assemblée.

Au cours du XVIII^e siècle, la liberté de presse et d'opinion se renforcent tandis que l'autorité du Parlement devient incontestée. La monarchie parlementaire constitue ainsi un modèle politique plus démocratique que celui de la monarchie absolue.

D'après V. Adoumie et C. Braizat, Histoire-Géographie-Education Civique 4^e. Hachette Education, 2006, P.48.

A l'aide des questions guides et de ses propres connaissances, le candidat fera une explication du texte proposé.

1- Présentez le texte : nature, auteur et idée générale.

2-

- a) De quel régime politique s'agit-il dans le texte ?
- b) Donnez-en deux caractéristiques

3-

- a) Relevez dans le texte deux étapes de l'évolution du régime politique anglais.
- b) L'auteur déclare : « La monarchie parlementaire anglaise constitue ainsi un modèle politique plus démocratique que celui de la monarchie absolue ». Montrez-le à l'aide de deux arguments.

4- citez deux limites du régime politique anglais.